

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le mardi 3 juillet 2018 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2018-07-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 454 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2018 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 8 juin 2018 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- Du personnel de l'école secondaire Le Tremplin nous remerciant pour notre contribution de 50\$ afin que les élèves finissants 2017-2018, puissent réaliser leur projet de Magazine de recette.
- De madame Francine Charbonneau, ministre responsable des aînés, nous invitant à soutenir et favoriser les initiatives de notre milieu afin de contrer la maltraitance envers les aînés.
- De madame Catherine Deschênes, attachée de presse, nous informant au nom de monsieur Pierre Michel Auger, député, de sa participation publicitaire pour un montant de 400\$ au 11^e Rendez-vous des Arts.

(DE MADAME)

- De madame Joanny St-Arnaud, agente de développement de la Fondation RSTR, nous invitant à leur tournoi de golf et tour cycliste (Bâton ou Guidon), le mercredi 15 août prochain. Les profits de cette activité serviront à la poursuite de la mission de la Fondation RSTR, soit de favoriser la création et le développement des soins et des services offerts par le Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières.
- De madame Noeimy Dulude, agente de liaison du Carrefour action municipale et famille (CAMF), nous invitant à l'événement, Le Grand rassemblement des tout-petits, les 20 et 21 novembre prochain.
- De monsieur Claude Jolin, classificateur 2018, Fleurons du Québec, nous informant que le 12 juillet prochain, une visite de notre municipalité sera effectuée par monsieur Patrice Germain, classificateur, et qu'un rapport nous sera transmis vers le mois de septembre prochain.
- De madame Valérie Plante, mairesse de Montréal, et messieurs Ghislain Picard, Chef des premières Nations du Québec, Alexandre Cusson, président de l'UMQ, et Jacques Demers, président de la FQM, invitant monsieur Guy Veillette, maire au premier Sommet entre les maires et mairesses du Québec et les chefs et cheffes des Premières Nations, cette rencontre aura pour but d'établir un dialogue constructif menant à la réconciliation. Cette rencontre aura lieu le 30 août prochain à l'hôtel de Ville de Montréal.
- De madame France Renée, directrice générale du Réseau Biblio, invitant les maires à participer à la campagne de promotion Coups de cœur des maires 2018, chaque jour du mois d'octobre un nouveau « Coup de cœur » sera dévoilé sur la page Facebook du Réseau Biblio.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant le dossier Des Productions Agricoles A.S. inc.

La Commission accuse réception de la demande d'autorisation et informe qu'elle traitera le dossier dans les prochaines semaines.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), TECQ 2014-2018

La direction générale des infrastructures nous informe que notre programmation de travaux soumise dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, a été acceptée.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), calcul de l'aide financière dans le cadre du programme AIRRL

Madame Charleine Gagnon, analyste du MTMDET, nous informe qu'elle recommande au ministre, une somme admissible d'aide financière de 443 195\$ pour notre projet numéro AIRRL-2017-419, concernant les travaux de reconstruction d'une portion rang Ste-Marguerite et de rang 2 Nord. De plus, monsieur André Fortin, ministre des Transports, nous informe en date du 22 juin 2018, qu'il nous accorde une aide financière maximale de 443 195\$ pour les travaux pré cité.

(COMMISSION)

Commission de protection du territoire agricole du Québec, accusé réception

La Commission accuse réception du mandat de surveillance agronomique consenti par madame Émilie Douville, agronome, de la firme Lavi-Eau-Champ. Ce mandat est en lien avec les travaux de compensation d'eaux pluviales situés en arrière lot de la rue Saint-François-Xavier.

Centre d'action bénévole (CAB) de la Moraine, résolution concernant le bail pour l'occupation des locaux situés au 511, rue Massicotte

Madame Céline Gervais, secrétaire du CAB de la Moraine, nous informe par voie de résolution, que le conseil d'administration refuse à l'unanimité des personnes présentes, de procéder à la signature du bail proposé par la municipalité, mais que ceux-ci donneront suite à la demande de la municipalité, soit, de faire une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement du territoire de la MRC des Chenaux, ainsi qu'auprès des municipalités desservies par le CAB de la Moraine.

Corporation de Développement Communautaire (CDC) des Chenaux

Madame Marie-Claude Samuel, présidente de la CDC des Chenaux, nous informe par voie de résolution qu'ils appuient le Centre d'Action Bénévole (CAB) de la Moraine à l'effet d'obtenir une entente raisonnable de coût de loyer avec la municipalité de Saint-Narcisse.

Ministre de la Culture et des Communications, aide financière

Madame Marie Montpetit, ministre de la Culture, nous informe que notre demande d'aide financière dans le cadre des activités estivales, a été accueillie favorablement, et qu'un montant de 500\$ nous est octroyé.

MRC des Chenaux, projet de règlement numéro 2018-108 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux nous a transmis la résolution numéro 2018-05-098, adoptant le projet de règlement numéro 2018-108, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé. Les municipalités devront apporter les modifications nécessaires à leurs règlements pour se conformer. De plus, monsieur Baril nous a transmis la résolution numéro 2018-05-099 dans laquelle une demande d'avis est faite au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le projet de règlement numéro 2018-108, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et nous transmet également les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan, qui agrandit sont périmètre d'urbanisation puisque les espaces disponibles sont localisés dans des zones à risque de glissement de terrain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

(PÉRIODE)

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2018-07-03

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juillet 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-04

Contrat de service à Interconnexions LD

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son système téléphonique;

ATTENDU que le contrat couvre l'ensemble des équipements, la main d'œuvre et le support technique;

ATTENDU que les assurances sont nécessaires et obligatoires par le manufacturier afin d'avoir accès au support logiciel et à la mise à niveau des nouvelles versions;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte le coût pour le contrat de service au montant de 1 650\$ taxes en sus pour une période de douze mois.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-05

Rendez-vous des Arts, acquisition d'œuvre d'art

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a tenu son premier **Rendez-vous des Arts** les 11, 12 et 13 juillet 2008 sous la responsabilité de madame Mireille Paquin, présidente du comité organisateur et que cette activité a connu un vif succès;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a également profité de l'occasion pour acquérir une première œuvre de monsieur René Hamel, artiste peintre autodidacte qui s'est établi sur la rue de l'Église en 1975. Cette œuvre, installée dans la salle des conférences du bureau municipal vise à reconnaître le talent et le mérite de cet artiste de chez nous;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse tiendra son onzième **Rendez-vous des Arts** les 13, 14 et 15 juillet prochain et que l'artiste peintre madame Elsa Boisjoly s'est vu confier la responsabilité de présidente d'honneur;

ATTENDU que la municipalité veut perpétuer l'initiative amorcée en 2008 en acquérant des œuvres d'art afin de supporter la création et la diffusion des arts visuels comme moyen de développement de notre communauté;

(ATTENDU)

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis d'acquérir un tableau d'un artiste pour l'installer dans un immeuble public de la municipalité et ainsi, reconnaître les talents et le mérite des artistes de notre région;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte l'achat d'un tableau à un artiste peintre de la région, au montant total de 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-06

Autorisation du paiement en allocations à Madame Louise Lafontaine

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque;

ATTENDU la demande de madame Louise Lafontaine afin que la municipalité lui verse un montant de 1 500\$, montant qui lui sera versé et sera le seul montant versé à madame Louise Lafontaine puisque celle-ci quitte ses fonctions de responsable de la bibliothèque;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte le versement de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque en allocation de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-07

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de notre bibliothèque

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses préparé par madame Louise Lafontaine pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018;

ATTENDU que ces résultats montrent des revenus de 244,09\$, des dépenses pour 505,36\$;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des revenus et dépenses de la bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 et autorise madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe à émettre un chèque au montant de 261,27\$ pour renflouer la petite caisse à 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-08

Paiement à monsieur Alex Gignac Rousseau pour ses frais de déplacement de fin de semaine en période estivale 2018

ATTENDU que monsieur Alex Gignac Rousseau effectue des allers et retours pour l'ouverture des jeux d'eau les samedis et dimanches tout au long de la période estivale;

(ATTENDU)

ATTENDU que monsieur Rousseau utilise son véhicule personnel pour cette tâche;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE le Conseil consent à verser un montant de 100,80\$ pour ses frais de déplacement, montant établi comme suit: 32 journées x 7 km x 0,45\$/km.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-09

Homologation de l'achat d'une remorque fermée

ATTENDU que durant la période estivale, plusieurs activités sont attendues dont : la journée de la famille, le marché public, les Mercredis de l' Agora et autres;

ATTENDU que lors de la tenue de ces activités, l'utilisation d'abris démontable est pratiquement une nécessité et est difficile à transporter par nos bénévoles;

ATTENDU que l'achat d'une remorque fermée servira à entreposer les abris et à les transporter sur les lieux de l'événement requis rendant la tâche plus facile aux bénévoles;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie Groupe T.R.G. inc. au montant de 4 549,33\$, taxes incluses, pour la fourniture d'une remorque fermée de 6 pieds de largeur, 10 pieds de long et de 6 pieds de hauteur;

ATTENDU que le Centre des Loisirs de Saint-Narcisse a déjà versé en date du 20 juin 2018 un montant de 2 077,07\$, à la municipalité, étant leur contribution pour l'achat de la remorque fermée;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le Conseil homologue l'achat de la remorque fermée au montant de 4 549,33\$, taxes incluses, à la compagnie Groupe T.R.G. inc.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-10

Homologation de l'achat d'un boyau FIREBREAK servant à combattre les feux de brousse, pour notre service incendie

ATTENDU que notre Service d'incendie a déjà fait l'acquisition d'une pompe servant à combattre les feux de brousse;

ATTENDU que pour combattre un feu de brousse, il est préférable d'avoir l'équipement adéquat, dont les boyaux conçus pour ce type d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu d'homologuer l'achat d'un boyau FIREBREAK, une lance, un diviseur et un sac de transport, servant aux interventions de feux de brousse;

(ATTENDU)

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a déjà passé la commande à l'entreprise L'ARSENAL;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie L'ARSENAL est de 1 769,19\$, taxes et livraison incluses;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil homologue la dépense de son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, pour l'achat d'un boyau FIREBREAK, une lance, un diviseur et un sac de transport, servant aux interventions de feux de brousse, à l'entreprise L'ARSENAL au coût de 1 769,19\$, taxes et livraison incluses.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-11

Appui à la démarche de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant la problématique des ondes cellulaires

ATTENDU que la réception du signal par ondes cellulaires est médiocre dans plusieurs municipalités rurales du Québec, dont Saint-Narcisse;

ATTENDU que nous recevons régulièrement des plaintes de contribuables à l'effet que leur téléphone par ondes cellulaires est régulièrement à la recherche d'un réseau ou que ceux-ci perdent leur communication;

ATTENDU que la municipalité perçoit de la frustration de la part de ses contribuables à l'effet qu'ils payent une facture pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire et qu'ils ne sont pas en mesure d'en bénéficier dans leur municipalité;

ATTENDU que la municipalité a déjà fait des demandes à la compagnie Télus et Bell Canada, afin que le signal soit amélioré dans toute la municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède de nombreuses entreprises et constitue un pôle commercial dynamique de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que la population de Saint-Narcisse figure parmi les plus jeunes du territoire de la MRC des Chenaux et que celle-ci souhaite utiliser au maximum les services modernes de télécommunication ;

ATTENDU que nous sommes à l'ère technologique, dont les télécommunications, qui sont en pleine croissance, et doivent être accessibles, afin que tous, puissent en bénéficier;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse reçoit plusieurs milliers de visiteurs qui fréquentent le Parc de la Rivière Batiscan et que ceux-ci sont privés totalement de services lorsqu'ils y séjournent ;

ATTENDU que les milieux ruraux sont souvent laissés pour compte dans la desserte des services modernes de télécommunication ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse appuie le mouvement des municipalités et des MRC du Témiscouata, du Bas-Saint-Laurent et Mékinac, de demander de l'aide financière des gouvernements pour régler la problématique des ondes cellulaires en milieu rural et pour demander au ministre de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) de suggérer de nouvelle technologie permettant de plus grandes zones de couverture nécessitant moins de tours de cellulaires.

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse demande au gouvernement fédéral et provincial la mise en place d'une aide financière pour permettre aux municipalités en milieu rural de solutionner les problématiques de téléphonie cellulaire.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-12

Mandat à la firme EXP inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux pour notre projet de reconstruction d'une portion du Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2017-2018, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU que la municipalité entreprendra au cours du mois d'août des travaux de reconstruction du Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord;

ATTENDU que dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2017-2018 la municipalité doit recevoir un avis de conformité des travaux réalisés par un ingénieur;

ATTENDU que la firme EXP inc. possède les compétences nécessaires pour ce type de mandat;

ATTENDU que la soumission soumise par la firme EXP inc. consiste à :

- La vérification préalable des certificats de conformité des matériaux granulaires et des formules de mélanges d'enrobé bitumineux;
- L'audit des processus à l'usine d'enrobés et échantillonnage du bitume. Les échantillons de bitume seront conservés pendant 1 an après les travaux, pour essai si problème encouru avec le mélange durant la première année;
- La vérification de la compacité et échantillonnage des matériaux granulaires pour le remblai de chaque couche des fondations;
- L'essai de laboratoire sur les matériaux granulaires et les enrobés bitumineux;
- Émettre des recommandations techniques au besoin en cours de projet;
- La rédaction d'un rapport final suite au contrôle qualitatif et d'émettre un avis de conformité des travaux.

ATTENDU l'offre reçue à taux horaires de la firme EXP inc., estimés à 10 381,89\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat pour le rang Sainte-Marguerite et estimés à 10 832,45\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat pour le rang 2 Nord;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

(QUE)

QUE le Conseil accepte l'offre de la firme EXP inc. au montant estimé à taux horaires de 21 214,34\$ taxes en sus, pour la réalisation du mandat de surveillance du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord , travaux cités au préambule des présentes, conformément à l'offre de services déposée par la firme EXP inc. en date du 3 juillet 2018.

QUE la firme EXP inc. s'engage à ne pas dépasser les coûts de son estimé, sans quoi, la firme EXP inc. devra assumer à ses frais le dépassement des coûts.

QUE la soumission soit annexée à la page 462 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2018-07-13

Réponse suite au refus du CAB de la Moraine de signer le bail pour l'utilisation des locaux situés au 511, rue Massicotte

ATTENDU que le 31 mai dernier, une rencontre d'une heure et trente minutes a eu lieu entre certains membres du conseil d'administration du CAB de la Moraine, ainsi que leur directrice générale et les membres du Conseil municipal de Saint-Narcisse, ainsi que leur directeur général :

ATTENDU que suite aux discussions entre les partis, il a été demandé par les représentants du CAB de la Moraine de défrayer un coût maximum de 420\$, taxes incluses, pour l'utilisation des locaux et qu'ils feraient les démarches nécessaires auprès des autres municipalités de la MRC des Chenaux et auprès de la MRC des Chenaux, afin d'identifier des pistes d'action visant à régler le déficit de financement du CAB de la Moraine;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité ont demandé un temps de réflexion pour statuer sur cette demande, réflexion qui a été faite le soir même en séance préparatoire;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont accepté partiellement la demande des représentants du CAB de la Moraine, à savoir de payer un montant de 420 \$ par mois et ce, pour la période de avril à décembre 2018 ;

ATTENDU que les administrateurs du CAB de la Moraine souhaitent connaître la position de la municipalité par voie de résolution;

ATTENDU que le 7 juin dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis à madame Louise Baillargeon, directrice générale, les modalités du bail à signer, bail fixant le coût du loyer à 420\$/mois, taxes incluses, tel que demandé par les membres du CAB de la Moraine;

ATTENDU que les membres du CAB de la Moraine, nous ont informés par voie de résolution en date du 20 juin dernier, de leur refus de signer le bail pour l'utilisation des locaux, situés au 511, rue Massicotte, prétextant de ne pas avoir convenu d'une entente définitive, puisque la fin du bail était au 31 décembre 2018;

ATTENDU qu'un bail est toujours à renouveler d'année après année, qu'il y a toujours une date de renouvellement des ententes sur un bail, et que dans sa démarche la municipalité a répondu à la demande du 31 mai dernier, faite par les membres du CAB de la Moraine, et par leur refus de signer le bail, ceux-ci font perdre temps et énergie;

(ATTENDU)

ATTENDU que trois factures ont déjà été transmises au montant de 420\$, taxes incluses/mois, facture n'étant toujours pas payé et que chaque mois d'utilisation de loyer, une facture au montant de 420\$, taxes incluses, sera transmis au CAB de la Moraine;

ATTENDU que si les montants de loyer ne sont pas acquittés à la fin de l'année financière, le compte sera donc porté en mauvaise créance envers la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a reçu le 5 juin dernier une copie de la résolution de la Corporation de développement communautaire des Chenaux, appuyant les démarches du CAB de la Moraine auprès de la municipalité, ceux-ci, n'étant pas informé des efforts consentis par la municipalité de Saint-Narcisse depuis le début de l'ouverture du CAB de la Moraine;

ATTENDU que cette résolution de la Corporation de développement communautaire des Chenaux vient en quelque sorte entacher la réputation de la municipalité de Saint-Narcisse face aux organismes communautaires du territoire, en présupposant que les montants demandés étaient irraisonnables ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal sont d'avis que la municipalité de Saint-Narcisse a toujours fait preuve de grande collaboration auprès du CAB de la Moraine, depuis plus de 25 ans ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse demande au CAB de la Moraine une résolution venant rétracter la résolution d'appui faite par Corporation de Développement Communautaire des Chenaux;

QUE le Conseil réitère la demande au CAB de la Moraine, de signer le bail au coût de loyer à 420\$, taxes incluses/mois, excluant l'utilisation du local de la Société d'histoire, rétroactivement au 1^{er} avril 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018, tel que spécifié au bail déjà transmis et convenu verbalement avec les administrateurs présents du CAB de la Moraine;

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Mariette Jacob, demande au Conseil la possibilité d'installer 2 plaquettes sur le personnage historique étant le Curé Panneton, une, servant à informer les citoyens d'une erreur dans la présentation du Curé et l'autre invitant les gens à lire le texte à l'endos du curé Panneton pour ceux qui n'ont pas de cellulaire. Le Conseil a remercié madame Jacob pour cette démarche et les employés municipaux installeront les plaquettes. Aussi, monsieur René Quessy a demandé si nous allons couper les arbres qui empiètent sur le Bas-de-la-Grande-Ligne. Le Conseil a informé l'assemblée que des travaux d'émondage ont été faits l'an passé et qu'il en reste à faire. De plus, certains arbres appartiennent aux citoyens riverains au rang et que c'est de leur responsabilité de couper les arbres qui nuisent à la sécurité routière.

(CLÔTURE)

2018-07-14

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa, directeur général